

SYNDICAT DES PERSONNELS DE CATÉGORIE A ET B

LA GESTION CALAMITEUSE DES CREDITS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Une fois n'est pas coutume, notre ministère s'illustre par sa gestion peu rigoureuse des crédits alloués. Cette année encore, un arrêté du 28 janvier 2022 publié au JO du 03 février 2022 nous montre un report de crédits d'autorisation d'engagement de près de **600 millions d'euros** avec une mention spéciale pour le programme 166 (justice judiciaire) de l'ordre de 260 millions d'euros.

Mais que font nos chers gestionnaires magistrats?

Notre ministre nous répète depuis des mois que tout est mis en œuvre pour qu'enfin une justice digne de ce nom soit rendue avec des moyens supplémentaires. Que de beaux discours! Ce report illustre une nouvelle fois l'incapacité de ce ministère à s'entourer d'experts et de gens compétents. Il est inacceptable dans un contexte où la Justice a besoin de moyens financiers conséquents que des crédits ne soient même pas utilisés! Soit nos experts sont incapables de construire un budget sincère, soit ils sont incapables de le gérer.

Nous demandons au ministre de faire preuve de plus de sincérité et d'enfin mettre des spécialistes aux manettes de la gestion budgétaire.

Notre ministère ne peut se permettre cette gestion approximative qui a des conséquences sur le quotidien de tous nos collègues.

Pour le bureau

Elise COMPANYY
Secrétaire générale